

Les ressources informatiques et la mise en ligne des documents numérisés

Enquête DLL juin-décembre 2008

En juin 2008, la DLL a envoyé à **109** bibliothèques municipales un questionnaire destiné à recenser leurs besoins et leurs projets dans le domaine des ressources informatiques et de la numérisation (plus spécifiquement la mise en ligne des documents numérisés en bibliothèque).

64 questionnaires ont été retournés entre juin et décembre 2008 (partiellement ou intégralement renseignés), ce qui correspond à un **taux de réponse** de près de **59%**. Une partie des questionnaires a été renseignée en face à face ou par téléphone.

Les établissements interrogés sont des bibliothèques municipales classées (BMC) ainsi que des établissements ayant ou ayant eu des projets de numérisation de leurs collections patrimoniales. L'échantillon a été conçu dans un souci de représentation des bibliothèques les plus avancées en matière de numérisation.

La structure de l'échantillon, en lien avec les objectifs de l'enquête, conduit donc à une sur-représentation des bibliothèques de villes de taille importante (70% des bibliothèques sont dans des villes de plus de 50 000 habitants). En cela, elles ne sont pas représentatives d'un paysage national : elles ne représentent pas tous les établissements ayant numérisé et *a fortiori* pas la masse des établissements qui seraient susceptibles de le faire.

Le questionnaire comprenait 39 questions réparties en **4** grands chapitres : l'informatique et les services en ligne proposés, les opérations de numérisation menées par la bibliothèque et l'accès aux documents numérisés, la coopération, les réseaux et partenariats, et enfin les perspectives.

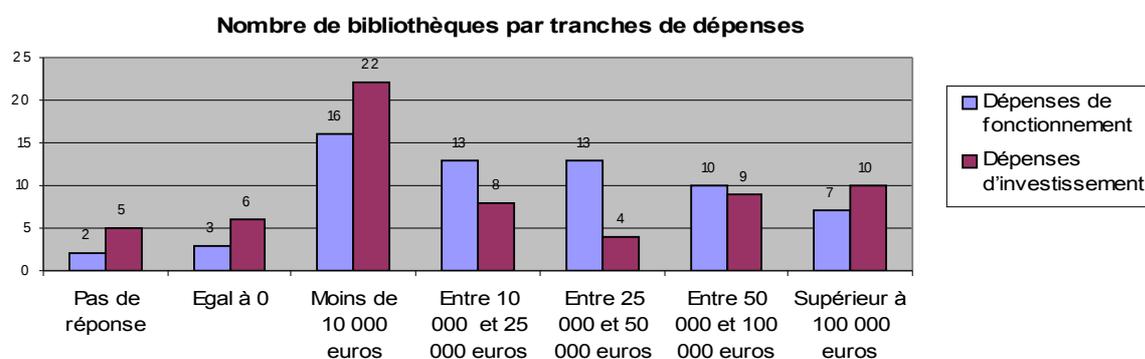
Après analyse des réponses, les questions liées aux modalités techniques (les métadonnées, l'OAI et le moissonnage), ainsi que celles liées à la mesure de la fréquentation obtiennent les plus faibles taux de réponse de l'enquête, respectivement 42 % et 49 %. On peut percevoir derrière ces absences de réponses une méconnaissance sur ces aspects techniques, notamment avec des nouveautés telles que l'implémentation de l'OAI.

1. L'Informatique en bibliothèque

1.1. Les dépenses

Pour répondre aux objectifs de l'enquête, la DLL a souhaité mieux appréhender les contextes informatique et technique des établissements (moyens humains, financiers et matériels).

Les moyens financiers alloués à l'informatique de la bibliothèque varient suivant qu'ils sont ou non distingués du budget de la collectivité (la prise en charge du matériel informatique, du personnel dédié), en fonction de l'appel à un prestataire, ou la prise en compte des subventions. Par ailleurs ces montants peuvent être soumis à de fortes variations d'une année à l'autre, selon les projets de l'établissement (réinformatisation, changement de logiciels, achat de serveurs...).



La moyenne des dépenses de fonctionnement pour la maintenance informatique s'élève à **59 148,52 euros** pour l'échantillon mais avec des écarts significatifs.

Répartition des dépenses de fonctionnement selon la taille de la commune

Taille de la commune	Plus petit montant (hors réponse = 0)	Montant moyen	Plus grand montant
< 50 000 (30 %)	1 094	11 927	42 865
De 50 000 à 100 000 (23 %)	2 600	20 387	58 390
> 100 000 (47 %)	5 238	111 957	1 407 000

La moyenne des dépenses d'investissement pour la maintenance informatique s'élève à **86 183,92 euros** avec là aussi des écarts significatifs.

Répartition des dépenses d'investissement selon la taille de la commune

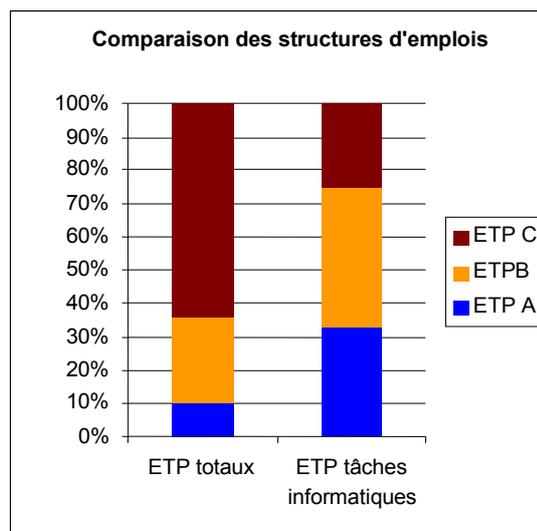
Taille de la commune	Plus petit montant (hors réponse = 0)	Montant moyen	Plus grand montant
< 50 000 (30 %)	354	35 963	333 046
De 50 000 à 100 000 (23 %)	2 818	18 397	88 676
> 100 000 (47 %)	1 437	165 024	1 384 122

1.2. Les moyens humains

Les ETP (équivalents temps plein) n'ont pas toujours été faciles à estimer. En effet, ces tâches peuvent être parcellisées et reposer sur plusieurs personnes, tâches pouvant consister en des interventions irrégulières et ponctuelles quelques heures dans la journée. Par ailleurs les personnels informatiques de la collectivité ont pu être pris en compte, rendant délicates les comparaisons aux effectifs de l'établissement.

Les moyens humains dédiés à l'informatique (entendu ici comme gestion du parc informatique, du SIGB et du site web) représentent en moyenne **moins de 3 ETP (2,7)** soit 3% environ des effectifs totaux en ETP. Les emplois de catégorie C sont, par rapport à la structure totale des emplois, relativement sous représentés au profit des emplois de catégorie B (et de catégorie A, et ce, plus la taille de la commune augmente).

L'administration du SIGB est une part importante de ces activités.



1.3. Les serveurs et logiciels

Selon les établissements et les compétences, des situations assez différentes peuvent être rencontrées dans la gestion des logiciels (applications) et l'hébergement des serveurs. 54 % des 64 bibliothèques hébergent un ou plusieurs serveurs. 61% des collectivités hébergent un ou des serveurs pour les applications des bibliothèques. 13 établissements (soit 20% de l'échantillon) ont recours à un multi hébergement (le plus souvent entre le site de la bibliothèque et leur collectivité). 6 établissements (9%) font appel aux services de prestataires extérieurs. Les applications peuvent a priori être hébergées sur un à plusieurs serveurs (cette donnée n'a pas été quantifiée).

En termes de logiciels métiers, le SIGB a en moyenne **6 ans**. 3 établissements utilisent également un module spécifique de leur logiciel pour la gestion électronique de leurs documents numérisés.

24 établissements (près de 40%) utilisent un logiciel de GED¹. Un système de gestion de contenus (CMS en anglais) pour la mise en ligne est utilisé par 42% des établissements, CMS², indépendant ou intégré au portail de la bibliothèque.

2. La bibliothèque et le web

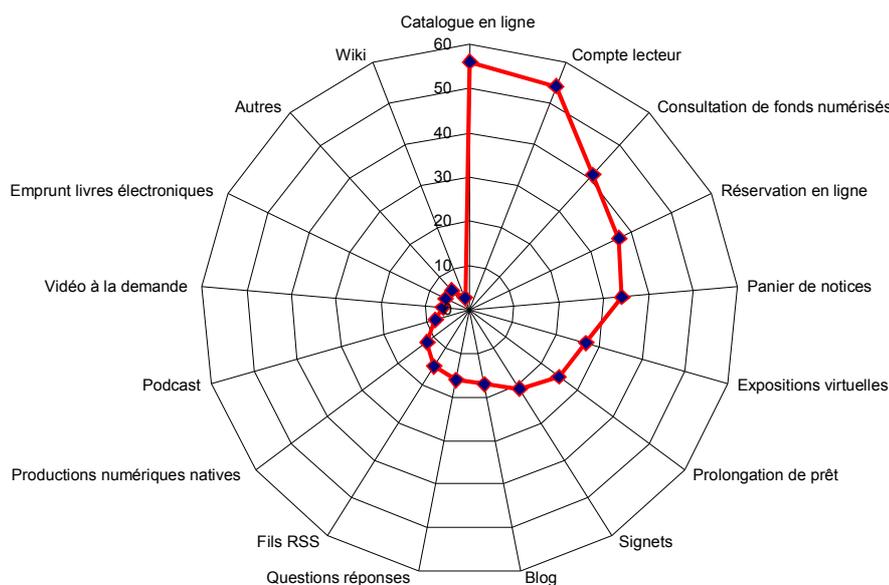
2.1. Le site web et les services associés

Si toutes les bibliothèques ont une URL, **73%** ont un site web qui leur est propre (indépendant du site de leur collectivité). Ce site web est hébergé (pour tout ou partie) le plus souvent par la collectivité (51,5%), puis par la bibliothèque (26,5%) ou chez un prestataire (22%).

Tant en termes de présence sur le web que de services en ligne proposés, plusieurs établissements ont mentionné que certains services non proposés actuellement le seraient prochainement, la situation évoluant rapidement.

Tous les établissements ne possèdent pas encore de catalogue en ligne, mais c'est bien le premier service à distance proposé par la bibliothèque, généralement couplé avec la gestion d'un compte lecteur. La consultation de fonds numérisés est bien représentée (3e service proposé, que ce soit à partir du site de la bibliothèque ou à partir d'un autre site). Les wikis, la vidéo à la demande, le podcast et les livres électroniques sont sans doute davantage des services expérimentaux, proposés par quelques établissements seulement.

Services en lignes proposés par les bibliothèques (en nombre de bibliothèques sur les 64 réponses)



2.2. La mise en ligne des documents numérisés

La volumétrie des documents numérisés est difficile à estimer pour de nombreux établissements. Si on se réfère à l'unité de mesure la plus mentionnée, l'estimation des documents numérisés est de près de **2,9 millions de nombre de vues**. A cela on peut ajouter 161 560 images.

Ces documents sont accessibles sur place, sur un poste local, à près de 80%. Pour 53 établissements (**84%**) une consultation (partielle le plus souvent) des documents numérisés sur un site web (qui peut être ou non celui de la bibliothèque) est possible. 8 établissements ne déclarent aucune mise en ligne (13 % des réponses).

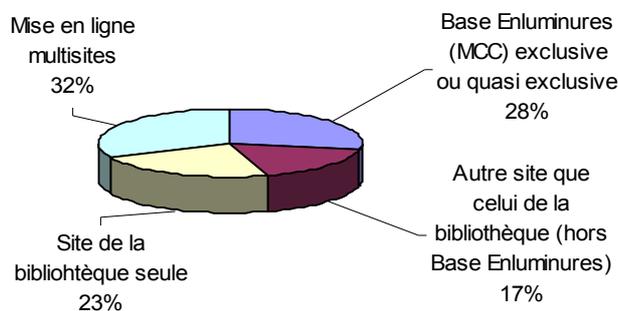
15 établissements indiquent que la totalité ou la quasi-totalité de leurs collections est accessible sur internet

¹ Les logiciels remplissant cette fonctionnalité selon les établissements sont les suivants : Aloes 1, Logiciel d'Arkhenum 3, Flora 2, Greenstone 2, SIM (Archimed) 5, Ermes (Archimed) 3, Dip-systèmes 1, Ex-Libris GED de Cadix 2, Armadillo 2, Oedipe 1, Micromusée 1, Mediaview 1, Pulcra 1, Loris 1. Devant la diversité de ces solutions logicielles, il aurait sans doute été utile de proposer une définition et une typologie, ce qui sera fait dans les prochaines études.

² Typo3 4, JOOMLA 1, SPIP 4, Drupal 1, Master Edit 1, Portail documentaire sigb 3, XOOPS 1, Ermes 3, K-Portal de Kosmos 2, Autres 6.

(hors base Enluminures). Toutefois, l'estimation d'un taux de mise en ligne s'est avéré délicate pour de nombreux établissements (sur 45 réponses, le taux moyen est de **62%** avec un écart type élevé).

Lieu de mise en ligne



La base de données images est la modalité privilégiée pour la mise en ligne, puis le feuilletage et enfin le PDF ocrisé. Le texte intégral n'est cité que par 6 établissements.

66% des établissements ont eu recours aux services d'un prestataire ou du Ministère de la culture et de la communication (par la base Enluminures) pour la mise en ligne, principalement pour la conception du site (28%) et de la base de données (35%), et dans une moindre mesure pour l'hébergement (20%). 11% des réponses concernent une prestation « clé en main ». Seules 3 bibliothèques ont eu recours aux services d'un prestataire pour la conservation numérique.

L'indexation des images est une information qui a été très peu renseignée. **11** établissements ont mentionné utiliser le **Dublin Core** (Aix-en-Provence, Bourg-en-Bresse, Clermont-Ferrand, Dole, Lille, Lisieux, Troyes, Lyon, Paris, Toulouse, Versailles), **5 l'EAD** (Aix-en-Provence, Dole, Lille, Troyes, Lyon), **9 le MarcXML** (Dole, Le Mans, Perpignan, Troyes, Valenciennes, Lyon, Versailles, Reims, Chaumont), **1 la TEI** (Lyon).

Sur les 31 réponses concernant l'implémentation de l'OAI-PMH et le moissonnage du site, ces deux fonctionnalités sont mentionnées respectivement par 8 établissements (Bourg-en-Bresse, Clermont-Ferrand, Dole, Troyes, Toulouse, Versailles, Reims, Chaumont), ce qui représente 26% des réponses. Deux établissements mentionnent le moissonnage de leur site par Z39-50 (Lyon et Perpignan).

Si on ramène aux 53 bibliothèques mettant en ligne leurs documents numérisés, **15 %** des bibliothèques ont implémenté l'OAI-PMH et sont moissonnées.

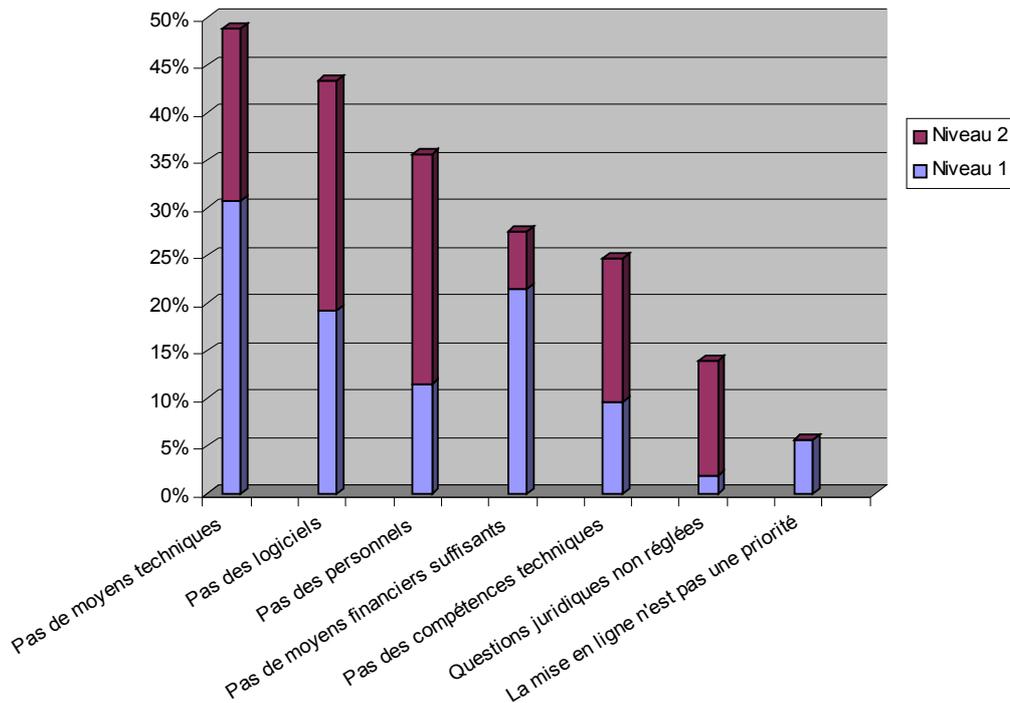
2.3. Les difficultés rencontrées pour la mise en ligne

Les bibliothèques qui ne mettaient pas en ligne leurs documents numérisés étaient amenées à préciser les raisons pour lesquelles ceux-ci n'étaient pas mis en ligne, en hiérarchisant les motifs de 1 à 5.

Il ressort que les principaux motifs évoqués (Niveau 1 et 2) sont le **manque de moyens techniques** nécessaires (**49 %**), devant le **manque de logiciels** (**43 %**) et le **manque de personnels** (**36 %**). A l'inverse les motifs les moins importants les plus évoqués sont les questions juridiques et la non priorité de la mise en ligne.

Parmi les principaux besoins identifiés en matière de mise en ligne de documents numérisés par les bibliothèques, les **besoins en matériels** (logiciels, serveurs,...) sont les premiers cités (**30%**) devant les **besoins en personnel** (**22%**) et les **besoins en compétence/conseils techniques** (**22%**). Les besoins en moyens financiers et en formation du personnel représentent respectivement 15% et 10% des besoins.

Principales difficultés rencontrées pour la mise en ligne



3. La numérisation

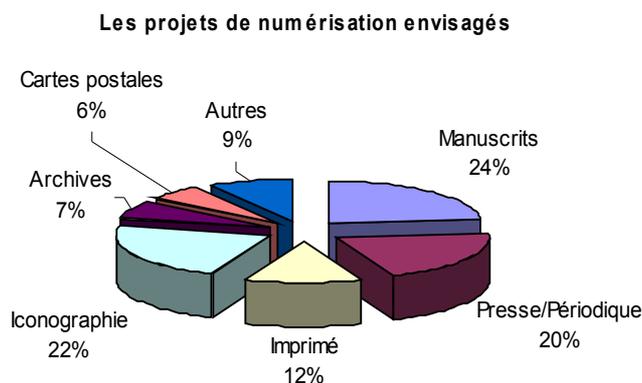
3.1. Les projets

Les projets des bibliothèques en matière de numérisation sont divers et nombreux pour les années à venir : en effet près de 130 projets ont été identifiés jusqu'en 2014.

La grande majorité des projets en cours ou envisagés dans les prochaines années concerne principalement la **numérisation**. En effet elle représente **69 %** des futurs projets. Les autres projets évoqués concernent la mise en ligne des documents numérisés (11 %), des projets d'équipement (en terme de logiciel, matériel, amélioration des sites...) pour 10 % des cas, et des projets de coopération (5 %).

3 % des bibliothèques n'ont pas de projet, principalement pour des raisons financières.

Les projets de numérisation se distinguent par leur diversité, avec une thématique principale, l'histoire locale :



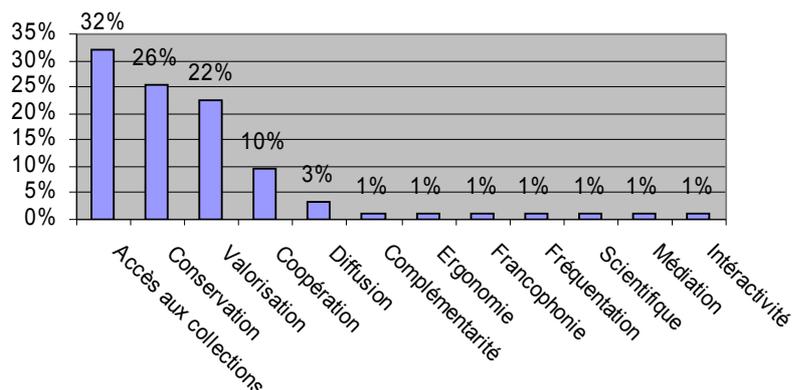
Parmi les projets de numérisation, deux tendances sont à remarquer dans la numérisation des collections :

- La poursuite de la numérisation de certaines collections, notamment les manuscrits,
- le développement de projets de numérisation de la presse ancienne, encouragé par le Plan national de numérisation.

Ces projets ont une échéance à court terme, puisque l'échéance de plus de la moitié de ces projets (52 %) sont sur les trois années à venir (2008-2010), 40 % des projets n'ayant pas de date d'échéance.

Objectifs des projets

L'objectif mis en avant par les bibliothèques pour justifier ces projets sont avant tout liés à l'**accès aux collections (32 %)**, la **conservation des collections (26 %)** et leur **valorisation (22%)** et, dans une moindre mesure, pour des raisons de coopération (10 %).



3.2. Des coopérations locales

Sur la base des éléments plus qualitatifs de l'enquête (les perspectives à court et moyen terme et les précisions apportées sur les coopérations), nous proposons quelques traits saillants pouvant être dégagés, qu'il faut néanmoins considérer avec prudence.

Les **coopérations locales** représentent une réelle opportunité d'organisation des projets de valorisation en permettant la complémentarité des fonds et des collections. Ces coopérations ont pu se nouer à plusieurs niveaux, la ville ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) tout d'abord (35 établissements déclarent ce type de coopération), mais également le département et la région. Selon les contextes locaux, à l'échelle municipale ou communautaire, les coopérations ont pu se développer au quotidien (locaux partagés, matériels de numérisation mutualisés ou utilisés en bonne réciprocity, catalogues communs). La numérisation peut être un moyen de les prolonger dans le cadre d'un projet de la collectivité, telle la construction d'un pôle culturel qui associe la bibliothèque et le musée, autour d'une salle consacrée au patrimoine écrit. Le projet de réalisation d'une photothèque pourra s'appuyer sur plusieurs fonds locaux (bibliothèque, archives...). Il s'agit également pour une collectivité de mutualiser les moyens humains et techniques par l'achat de solutions logiciels communes ou pour la réalisation d'un portail commun à l'ensemble des services. Du point de vue des bibliothécaires, la tendance à la mutualisation peut engendrer certaines craintes ou certaines difficultés au plan matériel (réaffectation des personnels, risque de se voir déposséder d'un scanner), sur le plan de la visibilité (perte d'identité de la bibliothèque dont le site web risque d'être fondu dans un portail municipal), au plan professionnel (chaque service culturel se caractérise par une culture métier qui lui est propre, des normes d'indexation qui peuvent être spécifiques, des besoins et des modalités de médiation différents).

Les **coopérations régionales** sont fréquemment mentionnées comme des partenariats, ou tout au moins des pistes prometteuses (mais incertaines, selon les contextes locaux). L'existence de structures régionales du livre est généralement considérée comme un gage de portage efficace de projets. Les bibliothèques qui semblent le plus bénéficier de ces structures sont celles qui sont de plus petite taille (possibilité de bénéficier d'une infrastructure technique, d'un soutien financier). Les établissements de plus grande taille peuvent percevoir le système comme plus contraignant.

4. Perspectives d'une bibliothèque numérique

La question la plus ouverte de l'enquête faisait appel à une éventuelle vision de la bibliothèque numérique « idéale ». De nombreux questionnaires ne renseignent pas cette question. D'autres abordent des projets de court terme (mettre en ligne tel ou tel document numérisé). Si l'on veut tenter de synthétiser les visions proposées par ceux qui ont avancé une réponse, on peut opposer deux visions de la bibliothèque numérique. La première serait celle d'une collection close centrée sur un fonds local le plus souvent, qui donnerait accès aux documents les plus spécifiques, les plus représentatifs, pour les rendre visibles (elle étendrait la communication physique locale via le support numérique). Des partenariats locaux, nationaux axés sur la complémentarité des fonds et des collections peuvent contribuer à (re)constituer un tel ensemble. L'autre vision considère la bibliothèque numérique comme fondamentalement multi-supports, multimédia, ouverte et tournée vers les utilisateurs et les usages. Les documents patrimoniaux numérisés peuvent être les supports de développement de connaissance (commentaires, annotations, débats, wiki) et de services. Les liens entre les corpus (notamment possibilité de rebonds) contribuent à cette ouverture.